

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-47-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Jean-Claude FICHET, 8 Rue du Puits 50760 BARFLEUR, pour réserver 5 places de stationnement devant l'église Saint Nicolas, Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR, le samedi 13 août 2022, demande justifiée par le mariage de son fils,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera réservé sur 5 places de parking devant l'église Saint Nicolas, Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR du vendredi 12 août 2022 17h jusqu'au samedi 13 août 2022 19h afin de permettre le stationnement de 5 véhicules.
Des barrières seront posées pour réserver cet emplacement.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 13 juin 2022

Le Maire



Michel MAUGER